



## Inscription 2021

Ecrire en majuscule :))

Nom : ..... Prénom ..... Date de naissance : .....

Adresse durant le stage : ..... - .....

Mail : .....@..... Téléphone : .....

## Formules 2021

Licence fédérale Passeport Voile & l'Adhésion au Club (31 €) non comprises dans le forfait.

### Été/Summer DINGHY FUN CAMP en Lac 9h - 16h

- S 28 : du 5 au 9 juillet  S 30 : du 19 au 23 Juillet  
 S 29 : du 12 au 16 juillet  S 35 : du 23 au 27 août

Forfait Stage :  250 € (+ 6 ans)

**Forfait « Journée d'essai » 75 €**

Avantages Inscriptions Multiples - 5 € par stage

### Toussaint DINGHY FUN CAMP en Mer 9h - 18h

- Dinghy Fun Camp en Mer : 340 € (+ 7 ans) 500 € (5/6 ans)  
1<sup>ère</sup> semaine de Toussaint de 9h00 à 18h00  
Hors hébergement à valider en septembre 2021 selon destination

### Nautic Camps / Stages Nautique 2h en Lac

- S 28 : du 5 au 9 juillet  S 29 : du 12 au 16 Juillet  
 S 30 : du 19 au 23 Juillet  S 31 : du 26 au 30 Juillet  
 S 32 : du 2 au 6 Août  S 33 : du 9 au 13 Août  
 S 34 : du 16 au 20 Août  S 35 : du 23 au 27 Août

10h - 12h

13h - 15h

15h - 17h

170 € (Adultes + 18 ans)  190 € (+ 6 ans)

**Forfait à la séance 60 €**

### Le Club - Pack Sorties ou Stages Voile Vacances

**Fête du Club le 11 juin 2021 au Lac**

Séance en Mer : 24 € / sortie

Stage Voiles Vacances 2021 en Mer

Tous les samedi de 12h à 17h

Du 19 Septembre au 28 Novembre 2020

Du 6 Mars 5 Juin 2021

Du 22 au 26 février de 12h à 18h : 180 €

Du 26 au 30 avril de 12h à 18h : 180 €



LE CLUB NAUTIQUE - Maison du Lac - RD 37 - 83 440 Tanneron

[www.leclubnautique.fr](http://www.leclubnautique.fr) SARL en cours de constitution

Et son partenaire VOILES SAINT-CASSIEN Association Loi 1901 SIRET 811 059 476 00010

Affiliation Fédération Française de Voile du 3 juin 2015

Etablissement APS – Fiche Contact DCS du 16 mai 2015



**Droit d'Inscription pour Nom** ..... **Prénom** .....

<b>Dinghy Fun Camp</b>	..... €
<b>Stage Voile Vacances</b>	..... €
<b>Club à l'Année</b>	..... €
Total Régulé le ...../..... / 2021	..... €
<input type="checkbox"/> Chèque N° ..... Sur ..... (Nom de la banque) <b>Ordre « Le Club Nautique »</b>	
<input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> CB ou <input type="checkbox"/> Virement Bancaire	
<b>Adhésion Club (19.50 €) Licence Club (11,5 €) : 31 €</b>	..... €
<input type="checkbox"/> Chèque N° ..... Sur ..... (Nom de la banque) <b>Ordre « Voile Saint-Cassien »</b>	

## Certificat de Natation – 16 ans & Autorisation Parentale Obligatoire

Je soussigné (e) ..... Mère, Père, Responsable de l'Autorité parentale,

**Certifie** que l'enfant ....., âgé (e) de .....ans, est apte à nager au moins 25 mètres & **l'Autorise à effectuer les Stages** voile aux dates inscrites sur la présente fiche ;

**Atteste**

Avoir pris connaissance des conditions d'inscription ainsi que du règlement et des consignes de sécurité de « Voiles Saint-Cassien Dinghy Fun School » ;

Avoir reçu la notice d'information relative au contrat d'assurance F.F.V. / MAIF et reconnais avoir été informé (e) de mon intérêt à souscrire des garanties complémentaires (capitaux invalidité et décès plus importants) ayant pour but la réparation des atteintes à l'intégrité physique des pratiquants :

J'accepte de souscrire à l'une des formules de garanties complémentaires

Je refuse de souscrire à l'une des formules de garanties complémentaires

**Je fournis le certificat médical obligatoire d'aptitude à la voile** y compris en compétition pour la voile à l'année

Fait à ..... Le .....

Signature du licencié

(Précédée de la mention « Lu et Approuvé »)

Pour les mineurs signature du représentant légal

(Précédée de la mention « Lu et Approuvé »)





## Détails des Prestations

### **Eté/Summer DINGHY FUN CAMP Lac 9h00 16h00**

- Tous nos stages sont exécutés par notre partenaire « Voiles Saint-Cassien »
- Horaires 9h00 - 16h00 sur 5 séances consécutives
- Conditions d'accès à la pratique :
  - o **Moins de 16 ans : une attestation délivrée** par les représentants légaux des mineurs de moins de 16 ans ou **un certificat d'aptitude** délivré par les autorités autorisées → **mentionnant** : la capacité du stagiaire à **s'immerger et à nager au moins 25 m**. A défaut, un parcours aura lieu à l'école de voile avec une brassière. Ce parcours vise à vérifier l'absence de panique du pratiquant et comprend : une immersion complète à partir d'une embarcation ou d'un ponton, suivie de 20 m de propulsion, et un rétablissement sur une embarcation ou un ponton.
  - o **Plus de 16 ans : une attestation** délivrée par les pratiquants majeurs ou les représentants légaux des mineurs de plus de 16 ans ou encore un **certificat d'aptitude** délivré par les autorités autorisées → **mentionnant** : la capacité du stagiaire à **plonger et nager au moins 50 m**.

#### - Sac et Tenue demandée :

- o Chaussures & Tee shirt allant dans l'eau ; **Pas de chaussure plastique qui coule !**
  - o Maillot ou short et petite serviette de bain
  - o Casquette ou chapeau
  - o Crème solaire **Blanche**
  - o **Bouteille d'eau tétine (pas de bouchon à vis)**
  - o + Si mauvais temps : Kaway Sweat Shirt Change
  - o Sac à dos ne craignant pas l'eau avec bouteille d'eau, pic nique + goûter pour 16h00
- En cas de mauvais temps, **aucune annulation n'est prévue**, les enfants étant accueillis selon un programme d'activités adapté
  - **Programme** : journées découverte des activités nautiques selon programme joint adaptable selon la météo
    - o Paddle
    - o Optimist ou Catamaran
    - o Kayak
    - o Caravelle
    - o Planche à Voile
    - o Pédalo
  - Détail de nos prestations sur [www.voilesaintcassien.fr](http://www.voilesaintcassien.fr)





## Extrait Règlement Intérieur & Consignes de Sécurité

Le règlement intérieur du 1<sup>er</sup> avril 2015 de l'Association Voiles Saint Cassien *Dinghy Fun School* est affiché sur le lieu de l'activité. Tous les pratiquants doivent en prendre connaissance.

### Rappel

- Tous les pratiquants doivent être licenciés. Une licence « Loisir Enseignement » annuelle est délivrée systématiquement le 1<sup>er</sup> jour du 1<sup>er</sup> stage.
- L'École de Voile Voiles Saint Cassien *Dinghy Fun School* est ouverte aux personnes à partir de 5 ans révolus et plus. Les cours sont donnés sur des :
  - Optimists
  - Dériveurs solitaire ou collectif
  - Catamarans
  - Planche à voile
  - Paddle
  - Kayak
  - Pédalos

### Condition d'inscription

- Remplir la fiche d'inscription
- S'acquitter du montant des droits d'inscription (coût du stage + licence + adhésion)
  - Les personnes déjà licenciées devront fournir obligatoirement un justificatif
  - Chèque à établir à l'ordre de « Voiles Saint-Cassien » ou Virement bancaire préférable
  - Certificat Médical Obligatoire pour tous
- Conditions de remboursement et d'annulation : sauf annulation 1 mois avant le début du stage, par écrit, aucun remboursement n'est possible.

### Assurance

Il est fortement recommandé aux stagiaires de contracter une assurance individuelle accident.

### Consignes de sécurité

Les stagiaires sont informés qu'il s'agit d'une école destinée à leur enseigner un sport qui nécessite, pour des raisons évidente de sécurité, une discipline très stricte. En conséquence, il est demandé :

- Une tenue correcte individuelle est nécessaire, en été :
  - **Chaussures** (baskets ou néoprène)
  - Short, maillot de bain, tee-shirt, chapeau casquette, lunettes soleil (avec cordon)
  - Serviette & rechange
  - Bouteille d'eau & crème solaire
- Une tenue correcte individuelle est nécessaire, hors période estivale :
  - Chaussures (baskets ou néoprène)
  - Pantalon, sweat, pull, coupe vent, & lunettes de soleil (avec cordon)
  - Serviette & rechange complet
  - Bouteille d'eau
- Le rangement et l'entretien courant du matériel incombent aux stagiaires. Ils doivent y apporter le plus grand soin.
- Les règles de discipline et de sécurité doivent être respectées :
  - Respect des consignes du moniteur
  - Port du gilet obligatoire
  - Baignade libre interdite
  - Navigation dans le périmètre autorisé (voir affichage carte) avec obligation de naviguer groupé avec le souci de surveillance mutuelle
  - En cas de chavirage, ne jamais lâcher l'embarcation
  - Respecter le code de bonne conduite des usagers du lac, et notamment les pratiquants d'aviron qui naviguent dos à leur route, les pêcheurs qui traînent leurs lignes, les baigneurs isolés
  - Attendre le bateau de sécurité pour sortir

